



COMMUNE DE LARUNS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LARUNS

SEANCE DU 15 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 15 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 11 avril 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert CASADEBAIG, Maire.

Présents : BAYLOCQ Bruno, BLANCHET Anne, BOUTONNET Jacques, CARRERE Régis, CASSOU Sylvie, COUBLUC Joël, DUCHATEAU François, FEUGAS Françoise, GROS Laure, MOUNAUT Pierre, PUCHEU Charles, TOST-BESALDUCH Jeanine, TOUTU Patricia

Procurations : AMBIELLE Simon à Robert CASADEBAIG
BAYLOCQ Bruno à Pierre MOUNAUT (à partir du point 2.4.4.)

Secrétaire de séance : GROS Laure

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation : 11 avril 2016

Date d'affichage : 11 avril 2016



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 AVRIL 2016, à 18 H 00**

Sommaire

	N°Page
<u>1 – PROCES VERBAL</u> de la séance du Conseil Municipal du 03 mars 2016	p 3
<u>2 – FINANCES</u>	
<u>2.1. REGIE ELECTRIQUE :</u>	
2.1.1. Compte administratif 2015	p 3
2.1.2. Compte de gestion 2015	p 3
2.1.3. Affectation du Résultat	p 4
2.1.4. Budget Primitif 2016	p 4
<u>2.2. ETABLISSEMENT THERMAL :</u>	
2.2.1. Compte administratif 2015	p 4
2.2.2. Compte de gestion 2015	p 5
2.2.3. Affectation du Résultat	p 5
2.2.4. Budget Primitif 2016	p 5
<u>2.3. EAU & ASSAINISSEMENT :</u>	
2.3.1. Compte administratif 2015	p 5
2.3.2. Compte de gestion 2015	p 6
2.3.3. Affectation du Résultat	p 6
2.3.4. Budget Primitif 2016	p 6
<u>2.4. COMMUNE :</u>	
2.4.1. Compte administratif 2015	p 6
2.4.2. Compte de gestion 2015	p 7
2.4.3. Affectation du Résultat	p 7
2.4.4. Budget Primitif 2016	p 7
2.4.5. Taux des impôts locaux	p 8
2.5. Fixation de la durée d'amortissement des acquisitions de conteneurs enterrés	p 8
<u>3 – RESSOURCES HUMAINES</u>	
3.1 : Etablissement thermal : formation personnel premier secours et sécurité incendie	p 9
3.2 : Etablissement thermal : régime indemnitaire filière médico-sociale	p 9
3.3 : Renouvellement d'un poste adjoint technique 2 ^{ème} classe pour une durée de 3 ans	p 10
3.4 : Création de 4 postes contractuels aux services techniques pour la saison estivale 2016	p 10
<u>4 – TOURISME</u>	
Demande de classement en station classée de tourisme	p 11



COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Du 15 avril 2016

Monsieur DUCHATEAU regrette la transmission tardive des documents budgétaires (mercredi 13 avril) aux conseillers municipaux et souhaiterait à l'avenir avoir plus de temps pour les analyser. Monsieur le Maire indique que des informations capitales, telles que le montant du reversement de fiscalité professionnelle par la CCVO, n'ont été connues que le lundi 11 avril.

Par ailleurs Monsieur BOUTONNET évoque la possibilité d'examiner les comptes administratifs sur une séance séparée, ou d'organiser des réunions préparatoires.

1 – PROCES VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le procès verbal de la dernière séance, envoyé à chaque membre, n'appelle pas de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 mars 2016.

2 - FINANCES

2.1 REGIE ELECTRIQUE

2.1.1. Compte administratif 2015

Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil et ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MOUNAUT, premier adjoint, **vote**, par 13 voix pour le Compte Administratif de l'exercice 2015 de la Régie Municipale d'Electricité et **arrête** ainsi les comptes :

Pour l'exercice :	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses :	1 125 166,22 €	1 452,79 €
Recettes :	1 206 008,41 €	6 361,02 €
Résultat d'exercice :	+ 80 842,19 €	+ 4 908,23 €
Reste à réaliser :	+ 520,00 €	
Résultat 2014 reporté : (Excédent)	+ 536 990,91 €	(Excédent) + 12 990,36 €
Résultat de clôture :	+ 618 353,10 €	+ 17 898,59 €

Total Résultat cumulé : + 636 251,69 €.

2.1.2. Compte de gestion 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice précédent,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte de gestion 2015 de la Régie municipale d'Electricité** dressé par Madame Sophie BERINGUER, Trésorier Municipal de la Commune.

2.1.3. Affectation du Résultat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2015 de la Régie municipale d'Electricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte l'affectation du résultat 2015 de la Régie municipale d'Electricité** dont le détail est joint à la présente.

2.1.4. Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 de la Régie municipale d'Electricité, équilibré à :

Section de fonctionnement à 1 600 153,00 €
Section d'investissement à 75 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

adopte le budget primitif 2016 de la Régie municipale d'Electricité.

2.2. ETABLISSEMENT THERMAL

2.2.1. Compte administratif 2015

Sous la Présidence de Monsieur Pierre MOUNAUT, premier adjoint, le Conseil Municipal, par 13 voix Pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti de la salle du Conseil, **adopte le compte administratif 2015 de l'Etablissement thermal** arrêté comme suit :

Pour l'exercice :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses :	545 751,92 €	33 025,46 €
Recettes :	481 077,80 €	72 001,13 €
Résultat d'exercice :	- 64 674,12 €	+ 38 975,67 €
Résultat 2014 reporté : (Excédent)	76 405,72 €	(Déficit) 12 477,39 €
Résultat cumulé :	+ 11 731,60 €	+ 26 498,28 €

Résultat de clôture : + 38 229,88 €.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'Etablissement Thermal a réalisé d'excellents résultats 2015 avec, notamment 2 indicateurs notables : passage de 499 à 708 curistes (+ 42%), et de 40 887 à 61 500 soins (+50%).

Pour 2016, la tendance devrait se confirmer : au 15 avril, 550 réservations sont enregistrées, contre 300 à la même date de 2015 et ce, malgré la réouverture annoncée de l'Etablissement Thermal des Eaux-Bonnes rénové, ce qui confirme que l'augmentation de fréquentation de 2015 n'était due que partiellement à la fermeture de la station voisine.

2.2.2. Compte de gestion 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice précédent,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte de gestion 2015 de l'Etablissement Thermal** dressé par Madame Sophie BERINGUER, Trésorier Municipal de la Commune.

2.2.3. Affectation du Résultat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2015 de l'Etablissement Thermal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte l'affectation du résultat 2015 de l'Etablissement Thermal** dont le détail est joint à la présente.

2.2.4. Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 de l'Etablissement Thermal, équilibré à :

Section de fonctionnement à	635 467,72 €
Section d'investissement à	148 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

adopte le budget primitif 2016 de l'Etablissement Thermal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de la procédure de SEMOP lancée pour la rénovation et la gestion de l'Etablissement Thermal, et notamment du choix du groupement retenu : JURIADIS – GECAT – STRATORIAL FINANCES – ARCAGEE – VOCA CONSEILS.

Le Comité de Pilotage doit être mis en place prochainement.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il a été nécessaire de fermer la partie hébergement cette année et de réaliser un certain nombre de travaux liés à la sécurité afin d'obtenir l'avis favorable de la Commission de Sécurité pour l'ouverture de l'Etablissement.

2.3. EAU & ASSAINISSEMENT

2.3.1 Compte administratif 2015

Sous la Présidence de Monsieur Pierre MOUNAUT, premier adjoint, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti de la salle du Conseil, **adopte le compte administratif 2015 EAU & ASSAINISSEMENT** arrêté comme suit :

Pour l'exercice :

	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses :	489 569,81 €	576 870,17 €
Recettes :	489 569,81 €	640 832,18 €
Résultat d'exercice :	0 €	+ 63 962,01 €
Résultat 2014 reporté :	0 €	(Déficit) - 185 861,99 €
Résultat de clôture :	0 €	- 121 899,98 €

Total résultat cumulé : - 121 899,98 €

2.3.2. Compte de gestion 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice précédent,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte de gestion 2015 de l'Eau et Assainissement** dressé par Madame Sophie BERINGUER, Trésorier Municipal de la Commune.

2.3.3. Affectation du Résultat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2015 de l'Eau-Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte l'affectation du résultat 2015 de l'Eau-Assainissement** dont le détail est joint à la présente.

2.3.4. Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 de l'Eau-Assainissement, équilibré à :

Section de fonctionnement à	537 464,80 €
Section d'investissement à	302 452,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

adopte le budget primitif 2016 de l'Eau-Assainissement.

2.4. COMMUNE

2.4.1. Compte administratif 2015

Sous la Présidence de Monsieur Pierre MOUNAUT, premier adjoint, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, Mr le Maire ne prenant pas part au vote et étant sorti de la salle du Conseil, **adopte le compte administratif 2015 de la Commune** arrêté comme suit :

Pour l'exercice :	<u>Section de fonctionnement :</u>	<u>Section d'investissement :</u>
Dépenses :	4 993 646,42 €	2 872 055,64 €
Recettes :	6 278 096,25 €	2 916 137,32 €
Résultat d'exercice :	1 284 449,83 €	44 081,68 €
Résultat 2014 reporté :	0 €	(Déficit) - 456 859,57 €
Résultat de clôture :	1 284 449,83 €	- 412 777,89 €

Total résultat cumulé : + 871 671,94€.

2.4.2. Compte de gestion 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice précédent,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve le compte de gestion 2015 de la Commune** dressé par Madame Sophie BERINGUER, Trésorier Municipal de la Commune.

2.4.3. Affectation du Résultat

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'affectation du résultat 2015 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte l'affectation du résultat 2015 de la Commune** dont le détail est joint à la présente.

2.4.4. Budget Primitif 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 de la Commune, équilibré à :

Section de fonctionnement à 5 559 322,80 €
 Section d'investissement à 9 988 263,89 €

A la demande de M. BOUTONNET, des précisions sont apportées sur certains articles (achats de livres, contributions aux organismes de regroupement et taxe à l'hectare en faveur de l'ONF).

M. BOUTONNET soulève également la question de l'augmentation de l'endettement et de la durée d'amortissement de la dette.

Monsieur le Maire présente la courbe de désendettement et le tableau des annuités d'emprunts sur les 20 années à venir, qui font apparaître un net infléchissement dès 2018 et une baisse régulière ensuite, ce qui permet d'envisager sereinement le financement du budget présenté.

Monsieur le Maire présente également le tableau récapitulatif des résultats dégagés par le budget communal depuis 2004, qui fait apparaître un résultat excédentaire chaque année depuis 2008 et de façon notable, puisque l'exercice 2015 dégage un résultat excédentaire de 871 671,94 € malgré la réalisation d'investissements conséquents.

A la demande de M. DUCHATEAU, une explication est apportée sur les frais d'études et sur l'avancement de la procédure d'élaboration du PLU.

Monsieur BOUTONNET évoque la question de la rénovation de la salle des associations. Il lui est répondu que cette rénovation, bien que nécessaire n'a pas pu être prévue cette année pour des raisons budgétaires, mais sera étudiée dans les années à venir.

Enfin, à la demande de M. BOUTONNET, Monsieur le Maire détaille le financement des travaux de la télécabine de Sagette, avec les partenariats attendus de la Région et du Département, et le complément par emprunts (2M€) et crédits-relais si nécessaire, pour faire face au décalage de la récupération de TVA. La réalisation des travaux des gares a été en partie décalée sur 2017 afin de lisser les investissements sur 2 exercices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 13 voix Pour et 2 abstentions (J.BOUTONNET et F.DUCHATEAU) **adopte le budget primitif 2016 de la Commune.**

2.4.5: Fixation taux impôts locaux 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux pour 2016.

Monsieur le Maire rappelle que la cotisation foncière des entreprises (CFE) a été transférée à la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau au 1/01/2015 lors du passage en fiscalité professionnelle unique et ne figure donc plus dans le tableau des taxes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions (J.BOUTONNET et F.DUCHATEAU) **décide** de maintenir les taux inchangés et de les fixer comme suit :

Taxes	Taux 2015	Taux 2016	Bases 2016	Produits 2016
Taxe d'habitation	19.88 %	19.88 %	2 328 000 €	462 806 €
Taxe foncière bâti	21.83 %	21.83 %	4 846 000 €	1 057 882 €
Taxe foncière non bâti	32.63 %	32.63 %	54 600 €	17 816 €
TOTAL				1 538 504 €

2.5. Fixation de la durée d'amortissement des acquisitions de conteneurs enterrés

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune s'est équipée de conteneurs enterrés d'un montant de 84507,01€ pour la collecte des ordures ménagères, verres ...

Les règles de la comptabilité publique prévoient l'obligation d'amortissement de ce type de dépenses (compte 2041512).

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- de procéder à l'amortissement de ces biens,
- de fixer la durée à 5 ans.

Monsieur le Maire précise que les crédits des opérations d'ordre nécessaires sont inscrits au budget à partir de l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à l'amortissement de ces conteneurs enterrés et de fixer la durée d'amortissement à 5 ans.

3 – RESSOURCES HUMAINES

3.1 : Etablissement thermal : formation personnel premier secours et sécurité incendie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des postes pour le fonctionnement de l'Etablissement Thermal des Eaux-Chaudes de la saison 2016 ont été votés lors de la séance du 3 mars 2016 par délibération N°5/2016-03/04.1.

Avant l'ouverture de l'Etablissement Thermal, tous les agents sont tenus de suivre une formation : Sauveteur Secourisme du Travail, incendie et manipulation des extincteurs.

Cette formation est programmée les 20, 21 et 22 avril 2016.

Monsieur le Maire informe que tous les agents n'auront pas pris leur fonction le 20 avril 2016.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'établir un contrat de travail pour ces trois jours de formation, il précise donc que certains agents pourront avoir deux contrats de travail, et que la rémunération relative à la formation sera payée en même temps que le contrat de travail principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide**:

- **d'adopter** la délibération proposée en faveur de la formation premiers secours et sécurité incendie des agents de l'Etablissement Thermal des Eaux-Chaudes.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à établir un contrat de travail pour ces trois jours de formation, soit du 20 au 22 avril 2016.

3.2 : Etablissement thermal : régime indemnitaire filière médico-sociale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Qu'en séance du 21 décembre 2010, l'Assemblée a fixé les coefficients applicables au régime indemnitaire pouvant être perçu par les agents de la Commune, pour certaines filières : filière administrative, filière technique, filière police, filière sociale, filière sportive.

- Qu'en séance du 4 avril 2011, complément fixé pour la filière technique (cadre d'emplois des techniciens et ingénieurs) et pour la filière culturelle (cadre d'emplois des adjoints du patrimoine).

- Qu'en séance du 4 décembre 2013, complément fixé pour la filière animation (cadre d'emplois des adjoints d'animation).

- Qu'en séance du 13 novembre 2014, complément fixé pour filière culturelle (cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques)

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de compléter les précédentes décisions :

Filière Médico-Sociale :

Prime de service :

Cadre d'emplois : - Cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux,
- Infirmiers en soins généraux,

- **Infirmiers,**
- **Techniciens paramédicaux, exerçant des activités de rééducation (pédicures-podologues, masseurs-kinésithérapeutes...)**
- **Auxiliaires de soins.**

Cette prime sera appliquée suivant les évolutions réglementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- **d'adopter** la délibération proposée en faveur du régime indemnitaire
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à compléter les précédentes décisions relatives à la filière médico-sociale par la prime de service.

3.3 : Renouvellement d'un poste adjoint technique 2^{ème} classe pour une durée de 3 ans | |

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 10 juin 2013, par délibération N°63/2013-06/4.2, :

- il informait que la crèche de Laruns fonctionnait avec l'Association Pimponet par délégation de la Communauté des Communes de la Vallée d'Ossau.
- il avait été créé un poste d'agent d'entretien contractuel, qui assure l'entretien des locaux de la crèche de Laruns et le transport des repas, à raison de 18H/35h de travail du 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 10 mai 2016.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contexte de renouvellement de ce poste : l'ensemble des personnels travaillant dans les crèches a été transféré à la CCVO suite à la prise de compétence « Petite enfance ». Ce poste n'a, en revanche, pas été intégré, et la CCVO a tardé à répondre aux demandes de la mairie quant au devenir de cet emploi. Face à l'urgence de solutionner cette question et, compte tenu du souhait manifesté par l'agent de rester employé par la commune de Laruns, la présente délibération est proposée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- **d'adopter** la délibération proposée en faveur du renouvellement du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, contractuel à temps non complet à raison de 18h/35h de travail, du 11 mai 2016 au 10 mai 2019.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'agent avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

3.4 : Création de 4 postes contractuels aux services techniques pour la saison estivale 2016

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'en vue de préparer la saison estivale, il est nécessaire de recruter des agents contractuels au sein des services techniques.

Monsieur le Maire propose de créer 4 postes d'agents contractuels, à temps complet, rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe, du 1^{er} mai 2016 au 31 octobre 2016, au sein des services techniques de la Commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide**:

- **de créer** 4 postes d'agents contractuels, au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe (1^{er} échelon), du 1^{er} mai au 31 octobre 2016, au sein des services techniques de la Commune.

4 – TOURISME : Demande de classement en station classée de tourisme

Monsieur le Maire rappelle que la loi n° 2006/437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme a consacré dans le droit la notion de communes touristiques. La réforme relative aux communes touristiques et aux stations classées est entrée en vigueur le 3 mars 2009.

L'article L 133-11 du Code du Tourisme dispose que les communes qui mettent en œuvre une politique du tourisme et qui offrent des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non résidente, ainsi que celles qui bénéficient au titre du tourisme, dans les conditions visées au huitième alinéa du 4° de l'article L. 2334-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de la dotation supplémentaire ou de la dotation particulière identifiées au sein de la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement, peuvent être dénommées communes touristiques.

L'article R 133-32 du code du Tourisme précise que les communes qui peuvent obtenir la dénomination de commune touristique sont celles qui cumulativement :

- disposent d'un Office de Tourisme classé
- organisent des animations touristiques durant la période touristique,
- disposent d'une capacité d'hébergement suffisante précisée à l'article R133-33 du code du tourisme.

Elles bénéficient de cette dénomination par arrêté préfectoral pris pour 5 ans.

Pour rappel, la fraction des Eaux-Chaudes sur la commune de Laruns est également classée en station hydrominérale et climatique depuis le 28 décembre 1953.

Seules les communes touristiques ayant structuré une offre touristique d'excellence (accès et circulation, hébergement, accueil et promotion touristique, services de proximité, activités touristiques, cadre de vie et environnement, équipements divers et sécurité...) peuvent être érigées en stations classées de tourisme.

La Commune de LARUNS a obtenu la dénomination « commune touristique » le 17 décembre 2015 et son Office de Tourisme a été classé en 1^{ère} catégorie le 10 février 2016, préalables indispensables à la demande du classement en station de tourisme.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de Monsieur le Préfet le classement de la commune de LARUNS en Station classée de tourisme et de l'autoriser à signer les différents dossiers déposés à cet effet.

M. DUCHATEAU demande quel est l'intérêt de ce classement. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la poursuite de la démarche engagée de labellisation touristique et de promotion du territoire par le biais de ce classement et de ceux déjà obtenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide**:

- **de solliciter** le classement de la Commune en station classée de tourisme,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour le classement de la commune de LARUNS en Station classée de tourisme et à signer les différents dossiers afférents à cette demande.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2016 à 21 H 00.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 avril 2016

Conseillers Municipaux	Signature
AMBIELLE Simon	Procuration donnée à Robert CASADEBEIG
BAYLOCQ-SASSOUBRE Bruno	Procuration donnée à MOUNAUT Pierre
BLANCHET Anne	
BOUTONNET Jacques	
CARRERE Régis	
CASADEBAIG Robert	
CASSOU Sylvie	
COUBLUC Joël	
DUCHATEAU François	
FEUGAS Françoise	
GROS Laure	
MOUNAUT Pierre	
TOST-BESALDUCH Jeanine	
PUCHEU Charles	
TOUTU Patricia	